



Le Blanc-Mesnil

Déclaration sur l'honneur de son domicile

L'ancien certificat de résidence délivré par les mairies est remplacé par une déclaration sur l'honneur de son domicile. Aujourd'hui, aucune démarche en mairie n'est nécessaire.

Vous devez remplir le formulaire suivant :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_11752.do

Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00-12:30, 14:00-17:30

Mardi
14:00-17:30

Mercredi
09:00-12:30, 14:00-17:30

Judi
09:00-12:30, 14:00-17:30

Vendredi
09:00-12:30, 14:00-17:30

Samedi
09:00-11:45

Dimanche
Fermé

Dernier accès pour une prestation à **17h15**.

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès
93150 Le Blanc-Mesnil

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00-12:15, 14:00-17:15

Mardi
09:00-12:15, 14:00-19:45

Mercredi
09:00-12:15, 14:00-17:15

Judi
09:00-12:15, 14:00-17:15

Vendredi
09:00-12:15, 14:00-17:15

Samedi
Fermé

Dimanche
Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le [formulaire en ligne](#).